



Déclarations officielles de politique étrangère



Déclarations officielles de politique étrangère du 04 octobre 2013

1 - Point de presse du porte-parole - Participation de M. Canfin au sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux - Déplacement de Mme Conway-Mouret en Italie - Pakistan/Reconduction du moratoire sur la peine de mort - Italie/Naufrage de Lampedusa - Webdocumentaire «Confidences des ambassadeurs» - Syrie

Au point de presse de ce jour, le porte-parole a fait les déclarations et a répondu aux questions suivantes :

1 - Participation de M. Pascal Canfin au sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux (Rabat, 4 octobre 2013)

M. Pascal Canfin, ministre délégué chargé du développement, participe aujourd'hui aux côtés d'élus français à la clôture du sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux organisé par «Cités et gouvernements locaux unis» à Rabat. Cette rencontre, organisée du 1er au 4 octobre, a pour thème cette année «Imaginer la société, construire la démocratie».

M. Canfin rencontre à Rabat des représentants de nombreuses collectivités pour évoquer les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique et de l'aménagement urbain. Des rencontres avec la société civile marocaine sont également prévues.

La délégation française compte plus d'une centaine de participants (collectivités locales, administrations, secteur privé, chercheurs, ONG). Elle est coordonnée par le ministère des affaires étrangères, Cités unies France, la Plateforme de la coopération décentralisée et le Partenariat français pour la ville et les territoires. Sa mission est de valoriser le savoir-faire français dans le domaine de l'appui aux collectivités locales et du développement urbain durable.

Ce sommet, qui réunit plus de 3.000 participants d'une centaine de pays, est l'occasion de célébrer le centenaire du mouvement municipal international et de la création de l'Union internationale des villes, nés en 1913. Il est l'occasion d'échanger entre collectivités locales de tous les continents sur les grands enjeux de l'avenir, dont la préparation de l'agenda pour le développement après 2015 et la conférence des Nations unies «Habitat 3» de 2016, qui redéfinira l'agenda urbain international jusqu'en 2036.

2 - Déplacement de Mme Conway-Mouret en Italie (7 octobre 2013)

Mme Hélène Conway-Mouret, ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, se rend le 7 octobre à Rome. Près de 47.000 de nos compatriotes sont aujourd'hui inscrits au registre des Français de l'étranger en Italie et près de trois millions de nos compatriotes s'y rendent par ailleurs chaque année pour des courts séjours.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



Mme Conway-Mouret s'entretiendra avec Mme Emma Bonino, ministre des affaires étrangères, ainsi qu'avec son homologue, M. Bruno Archi, vice-ministre des affaires étrangères, afin d'examiner les pistes de coopération dans le domaine consulaire, notamment en matière de gestion des réseaux consulaires et de colocalisations éventuelles de services.

Alors que le gouvernement italien prépare une réforme de la représentation politique des Italiens de l'étranger, Mme Conway-Mouret présentera à ses interlocuteurs l'évolution de la représentation des Français de l'étranger (conseils consulaires, Assemblée des Français de l'étranger).

La ministre déléguée aura également des échanges avec la communauté française de Rome et la communauté d'affaires en Italie, où sont installées plus d'un millier de nos entreprises.

3 - Pakistan - Reconduction du moratoire sur la peine de mort

La France salue l'annonce du gouvernement pakistanais de reconduire le moratoire sur la peine de mort.

Elle réaffirme son opposition déterminée et constante à la peine de mort en tous lieux et en toutes circonstances.

Elle encourage les autorités pakistanaises à prendre les mesures nécessaires vers une abolition définitive.

Comme vous le savez, le ministre des affaires étrangères a lancé, l'année dernière, une campagne pour l'abolition de la peine de mort, avec encore récemment une réunion en marge de l'assemblée générale des Nations unies à New York. Un séminaire parlementaire sur la peine de mort se tiendra le 10 octobre, avec une intervention de Laurent Fabius en clôture.

4 - Italie - Naufrage de Lampedusa

La France présente ses condoléances aux familles frappées par le terrible drame de Lampedusa et à leurs proches. Nous partageons leur douleur.

Nous exprimons également toute notre solidarité aux autorités italiennes dans les efforts déployés dès les premières heures qui ont suivi le naufrage.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr

Déclarations officielles de politique étrangère



Cette catastrophe, par son ampleur, confirme la nécessité de disposer au sein de l'Union européenne de dispositifs efficaces permettant d'aider les États membres qui sont les premiers concernés par les afflux de migrants venant de pays tiers.

La France est favorable à toutes les mesures visant à renforcer la coopération avec les pays d'origine, afin de prévenir de tels désastres

Q - La ministre de l'immigration italienne a réclamé l'instauration de couloirs humanitaires. Comment réagissez-vous à cette demande ?

R - C'est un sujet pour l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Aucun d'entre eux isolément ne pourra apporter une solution satisfaisante à ce problème. Les Italiens feront certainement des propositions, dans les formats appropriés à Bruxelles.

Q - Ce constat n'est pas nouveau du fait que les pays du Sud se retrouvent seuls à gérer ces problématiques. Que comptez-vous faire de plus ?

R - En effet, ce n'est pas un sujet nouveau. Il y a déjà eu des drames qui se sont produits, soit à Lampedusa, soit ailleurs en Méditerranée. On peut espérer que cette tragédie, par son ampleur, sera l'occasion d'une prise de conscience. Il est urgent qu'ensemble, à 28, nous trouvions les moyens d'y répondre.

Q - N'est-il pas temps de promouvoir une vraie politique de codéveloppement ?

R - Il y a en effet cette nécessité de traiter le problème à la racine, par des dispositifs de coopération avec les pays d'origine.

5 – Webdocumentaire «Confidences des ambassadeurs»

Afin de mieux faire connaître la réalité de son action sur le terrain, le ministère a réalisé un programme inédit : 14 ambassadeurs racontent un événement marquant dans l'exercice de leurs fonctions.

Chacun des souvenirs évoqués montre la diversité des missions des diplomates : une mission humanitaire ou économique, l'aide aux Français à l'étranger ou encore une négociation lors d'une crise internationale.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



Ces vidéos sont accessibles sur le lien suivant :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-photos-et-publications/webdocumentaires/article/webdocumentaire-confidences-des>

6 - Syrie

Q - Quelle est la contribution de la France pour contribuer au démantèlement des armes chimiques ? Quel sera le coût de ce démantèlement ?

R - La résolution 2118 du conseil de sécurité des Nations unies lance en effet un appel à tous les États à contribuer au démantèlement de l'arsenal chimique syrien.

Nous y travaillons, en fonction des besoins constatés - je rappelle qu'une équipe d'inspecteurs vient d'être déployée en Syrie - et aussi en étroite coordination avec nos grands partenaires. Ces contributions pourront prendre différentes formes : personnels, équipements, ressources, etc.

Quant au coût du démantèlement, c'est seulement quand nous aurons un recensement exhaustif de l'arsenal chimique syrien que nous pourrons le chiffrer avec précision.

Q - Le budget c'est très important, mais également les délais... On a décidé des délais assez courts.

R - Les délais sont courts en effet, mais ils sont tenables. Ils courent entre le 19 septembre 2013 et le 30 juin 2014, c'est-à-dire entre la production de la première liste par le régime syrien de son arsenal jusqu'au démantèlement complet à la fin du premier semestre 2014.

Dans ce laps de temps, vous avez des échéances successives qui permettront de vérifier que les engagements sont respectés. Elles s'égrènent quasi de semaine en semaine. Il y aura notamment le 27 de chaque mois un rapport conjoint du directeur de l'OIAC et du secrétaire général des Nations unies qui fera le point.

Q - Si jamais on n'arrive pas à tout faire d'ici au 30 juin, on retournera au conseil de sécurité pour demander un autre délai ?

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr

////////////////////////////////////

Déclarations officielles de politique étrangère

////////////////////////////////////



R - Les délais figurent dans la résolution du conseil de sécurité, comme dans la décision du conseil exécutif de l'OIAC, et devront être tenus. S'ils devaient ne pas l'être du fait du comportement du régime syrien ou d'un manquement à ses obligations, il y aura des sanctions.

Q - S'agissant du conseil de sécurité, sa saisine en cas d'un manquement du régime vis-à-vis de ses obligations devrait-elle passer préalablement par l'OIAC ?

R - Le conseil de sécurité peut se saisir directement. La question de l'arsenal chimique syrien est une question qui engage la paix et la sécurité collective. Et qui donne compétence au conseil de sécurité.

Q - Quelle est la situation des réfugiés syriens qui se trouvent à Calais ?

R - C'est une question qui relève du ministère de l'intérieur.

Q - Sur les réfugiés, plus généralement, on n'a entendu aucune annonce nouvelle de la part des autorités françaises.

R - Nous en discutons avec d'autres administrations concernées. Le processus interministériel continue. Je voudrais cependant vous donner quelques éléments pour clarifier les choses.

La première confusion que l'on fait tient aux statuts sous lesquels des Syriens sont accueillis dans tel ou tel État. En France, des Syriens sont accueillis sous le statut de réfugiés, à l'issue d'une procédure très spécifique qui dépend de l'OFPRA ; mais d'autres sont aussi présents sur le territoire français sous un autre statut, avec un autre type de visa, y compris des visas de long séjour.

Deuxièmement, lorsque vous avez un taux d'acceptation des demandes de l'ordre de 95 %, ce qui est le cas de la France, cela signifie qu'une demande est quasiment acceptée dès lors qu'elle est déposée. Je signale, plus largement, que la France est, en Europe, le premier pays d'accueil des réfugiés, toutes origines confondues, avec près de 60 000 demandes reçues chaque année. La France est également l'un des rares pays, sinon le seul en Europe, à accepter d'instruire les demandes dans le pays d'origine, s'agissant des Syriens, à Beyrouth, Amman et Istanbul.

Troisièmement, l'écart dans les chiffres entre la France et d'autres pays européens tient au fait aussi que les Syriens qui fuient leur pays se dirigent spontanément, et de manière majoritaire, vers d'autres destinations que la France, parce qu'il y a ailleurs, et notamment en Allemagne, des diasporas syriennes d'ores et déjà installées.

////////////////////////////////////

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr

////////////////////////////////////

Déclarations officielles de politique étrangère



Lorsque l'on en vient aux chiffres enfin, on constate une très forte augmentation des demandes qui nous sont faites en provenance de Syrie : c'est une multiplication par près de 10 en deux ans. Depuis le début de cette année, la France a accueilli près de 900 réfugiés syriens majeurs. Si vous intégrez les mineurs, il faut à peu près doubler ce chiffre.

Q - Avant d'admettre les réfugiés syriens, est-ce que vous procédez à des vérifications ?

R - Les décisions sont prises au cas par cas. On prend bien entendu en compte la situation humanitaire de la personne concernée et les risques sécuritaires qu'elle encourt.

Q - Depuis l'adoption de la résolution 2118, y a-t-il des progrès vers Genève II ou bien continue-t-on à tourner en rond ?

R - Premièrement, nous sommes calés sur la mi-novembre. Cela a été annoncé à l'issue de la réunion de vendredi dernier en P5 à New York. Il s'agit d'un engagement politique et d'un objectif.

Deuxièmement, il y a entre nous, sur une base bilatérale et à différents niveaux, des discussions sur la préparation de cette conférence, en vue de cette échéance.

Troisièmement, il y a aussi des discussions avec d'autres pays que ceux qui sont membres du P5 ou du conseil de sécurité : bien évidemment les États du Golfe, mais aussi d'autres États de la région, qui participent depuis plusieurs mois aux réunions dites du «London Eleven».

Par ailleurs, il y a bien évidemment aussi les discussions que nous avons avec l'opposition syrienne : je vous rappelle qu'à la grande différence de Genève I, il faudra réunir cette fois-ci les deux parties autour d'une même table./.

(fin de l'article)

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



2 - Conseil de sécurité des Nations unies - Tribune du ministre des affaires étrangères, M. Laurent Fabius, dans le quotidien «Le Monde»

Réformer le droit de veto au Conseil de sécurité

Il faut y renoncer en cas de crimes de masses

Il aura fallu attendre plus de deux ans et 120.000 morts en Syrie pour que le Conseil de sécurité des Nations unies cesse enfin d'être paralysé par l'usage du veto et prenne une décision.

La France est attachée au multilatéralisme et à son coeur, l'Organisation des Nations unies ; celle-ci constitue le principal outil de régulation politique mondiale au service de la paix et de la sécurité. Mais une paralysie de l'ONU pendant deux années, avec ses conséquences humaines dramatiques, ne peut pas être acceptée par la conscience universelle.

Certes, la 68e Assemblée générale des Nations unies qui vient de se réunir a permis des avancées. Nous avons trouvé un accord sur les armes chimiques en Syrie et ouvert la perspective d'une solution politique. Sur le nucléaire iranien, les discussions ont redémarré. La France a pris sa part dans ces avancées, précisant les conditions d'une résolution acceptable dans un cas, et répondant à la volonté de dialogue des autorités iraniennes dans l'autre. Nous avons également lancé un cri d'alarme indispensable sur la République centrafricaine, mobilisé la communauté internationale pour la stabilité et la sécurité du Sahel, travaillé sur des sujets multilatéraux de long terme comme le dérèglement du climat.

Tous ces résultats positifs ne retirent rien à cette réalité : le Conseil de sécurité est demeuré trop longtemps impuissant face à la tragédie syrienne, bloqué par l'utilisation du veto. Des populations ont été massacrées, et le pire a été atteint avec l'utilisation massive d'armes chimiques par le régime contre des enfants, des femmes, des civils. Pour tous ceux qui attendent de l'ONU qu'elle assume ses responsabilités afin de protéger les populations, cette situation est condamnable.

La France est favorable à une ONU plus représentative - notamment par un élargissement du Conseil de sécurité -, mais nous sommes encore loin de l'accord qui permettrait un tel progrès. Sauf à accepter une perte de légitimité, nous devons tirer les leçons des blocages intervenus afin d'éviter à l'avenir de tels dysfonctionnements.

Pour y parvenir, le président français a présenté une proposition à la fois ambitieuse et simple devant l'Assemblée générale des Nations unies.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



Il s'agit pour les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de procéder à un encadrement volontaire par eux-mêmes du droit de veto. Cette évolution s'opérerait sans modification de la Charte et par un engagement mutuel des membres permanents. Concrètement, lorsque le Conseil de sécurité aurait à se prononcer sur une situation de crime de masse, les membres permanents s'engageraient à renoncer à leur droit de veto. Les critères de mise en oeuvre seraient simples : le secrétaire général de l'ONU, à la demande d'au moins cinquante États membres, serait saisi pour se prononcer sur la nature du crime. Une fois son avis rendu, le code de conduite s'appliquerait immédiatement. Pour être réaliste, ce code exclurait les cas où seraient en cause les intérêts vitaux nationaux d'un membre permanent du Conseil.

Je mesure les objections de toutes natures qui peuvent être faites à cette proposition. J'y oppose un argument simple : une telle évolution, facile à mettre en pratique, permettrait de préserver l'essentiel, la crédibilité de ce pilier de la paix et de la stabilité que doit être le Conseil de sécurité. Elle exprimerait la volonté de la communauté internationale de faire de la protection de la vie humaine une priorité effective. Elle restaurerait la primauté de la discussion et de la négociation constructive. Elle éviterait que les États deviennent eux-mêmes prisonniers de leurs positionnements de principe. Quelle autre solution rapide et efficace pour avancer ? Je n'en vois aucune. Il existe aujourd'hui une fenêtre d'opportunité. Saisissons-la./.

(fin de l'article)

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



3 - Changement climatique - Présentation du rapport du GIEC - Communiqué de la présidence de la République

À l'occasion de la publication du rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), le président de la République, François Hollande, a reçu aujourd'hui à l'Élysée une délégation de scientifiques français, emmenés par le Dr RK Pachauri, président du GIEC, et Jean Jouzel, vice-président du groupe de travail ayant produit le rapport.

Ils lui ont remis la synthèse du rapport à l'intention des décideurs qui confirme l'accélération du réchauffement climatique et son origine humaine, et donc la nécessité d'agir vite et efficacement.

Le chef de l'État a salué la qualité du travail et la méthodologie remarquables du GIEC, et les efforts réalisés pour en diffuser les conclusions au sein de la communauté internationale.

Il a marqué à nouveau l'engagement résolu de la France en faveur de la transition énergétique et écologique, et sa volonté de contribuer à une politique ambitieuse en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation, au niveau national, européen et international. Il a souligné que cette mutation devait être comprise comme une source d'opportunités économiques, d'emplois, et d'amélioration des conditions de vie partout sur la planète.

Le président de la République a exprimé sa volonté de poursuivre un dialogue étroit avec la communauté scientifique, de façon à éclairer et orienter sur des bases solides l'accord global qui devra engager toutes les parties prenantes lors de la conférence internationale sur le climat de 2015, que la France se propose d'accueillir à Paris, candidature qui sera entérinée officiellement à la conférence de Varsovie en novembre prochain./.

(Source : site Internet de la présidence de la République)

(fin de l'article)

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



4 - Irlande - Discours de la ministre déléguée chargée des Français de l'étranger, Mme Hélène Conway-Mouret, devant la communauté française

Monsieur le Chargé d'affaires,

Monsieur le Délégué général de l'Alliance française,

Chers Amis,

Today is my homecoming.

C'est la ministre qui s'adresse à vous, mais c'est avant tout celle qui a étudié, travaillé et vécu la plus grande partie de sa vie dans cette ville, qui vous parle.

Je suis heureuse de constater qu'ici l'horizon économique s'éclaircit lentement grâce à la détermination des Irlandais.

Cet exemple doit redonner espoir aux pays qui sont frappés par la crise. Sortir de la crise exige justement que nous trouvions collectivement des solutions.

Je participerai demain au «Global Irish Economic Forum», bel exemple de mobilisation collective.

Cette initiative a permis à l'Irlande de fédérer les membres de sa diaspora. L'idée était simple: elle a été traduite en actes.

Les Irlandais du monde ont su se rassembler et user de leur influence pour contribuer au redressement économique du pays.

Ce dispositif est une réussite. Faire de la diaspora française la base de notre diplomatie économique s'inscrit parfaitement dans l'action du gouvernement de Jean Marc Ayrault.

Les Français de l'étranger sont au coeur de cette ambition française.

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



C'est avec eux que la France épouse les dynamiques du monde, en exportant son savoir-faire, en gagnant des marchés, en scellant des partenariats, en s'ouvrant aux investisseurs et aux talents étrangers.

Le nombre de Français résidant à l'étranger a augmenté de 50% en 10 ans. Ces Français partent avec la France au cœur ! Ils partent en sachant que leur citoyenneté, leur culture sont de précieux atouts pour trouver leur place dans un monde en mouvement.

Chaque Français à travers le monde délimite les nouvelles frontières de la France. Il est donc essentiel que le regard sur l'expatriation change. C'est pourquoi, le gouvernement a pris des mesures pour encourager, soutenir et accompagner ce mouvement. J'y emploie toute mon énergie, avec le soutien du président de la République et du Premier ministre. Permettez-moi, à ce titre, de mentionner quelques mesures emblématiques qui participent de cette dynamique.

Sous mon impulsion, une vaste réforme de simplification administrative et de modernisation du réseau consulaire a été engagée, pour faciliter la circulation et l'installation de nos compatriotes.

J'attache également une grande importance à la place réservée à l'enseignement français dans notre politique extérieure. Les familles françaises mais aussi les populations locales sont très attachées à la qualité de cet enseignement.

Dans le cadre de la réforme que je mets en place, les liens avec l'Éducation nationale seront renforcés pour garantir cette qualité.

Nous développerons des sections internationales, nous allons créer des classes technologiques et ouvrir de nouveaux établissements. J'ai eu l'immense plaisir d'inaugurer jeudi dernier le lycée français d'Amman.

Par ailleurs, nous avons supprimé la prise en charge des frais de scolarité des lycéens français - la fameuse PEC - pour instaurer un système basé sur la justice sociale. Les bourses scolaires ont donc aussi été réformées.

Grâce à la modernité de ses enseignements, grâce au professionnalisme de ses personnels enseignant et administratif, grâce au partenariat noué avec Saint Kilian's, le lycée français de Dublin est un modèle d'intégration à son environnement.

En février 2012, le lycée a franchi une étape symbolique avec la création d'une équipe de rugby, en partenariat avec le célèbre club dublinois des Wanderers. Notre jeune équipe naît sous les meilleurs auspices puisqu'elle est parrainée par

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



l'ancien joueur franco-irlandais, Alain Rolland, aujourd'hui arbitre international. Ce projet sportif n'aurait pu aboutir sans le dévouement de sa présidente, le Dr Pascale Cairret, qui aura l'occasion de vous en parler de façon informelle pendant la réception.

Nul doute que, sous son impulsion, notre lycée comptera bientôt parmi les grandes écoles de rugby en Irlande.

Le lycée français est victime de son succès puisqu'il arrive aujourd'hui à saturation en termes d'effectifs. Des évolutions s'imposent - chacun en est bien conscient - et tous les acteurs concernés devront être associés à cette réflexion.

Chaque année, des milliers de Français s'installent en Irlande.

Chacun d'entre eux tend une nouvelle passerelle entre nos deux pays.

Parmi les nouveaux arrivés en Irlande, je tiens à féliciter Cyril Roux, qui vient d'être nommé numéro 2 de la Banque centrale d'Irlande. Vous êtes le premier Français à accéder à ces responsabilités en Irlande. Sachez que nous en sommes très fiers.

Quand on parle de mobilité, on pense au départ. On oublie souvent l'importance du retour. C'est un défi que la France doit relever. C'est une priorité de mon ministère. Logement, scolarité, retraites, fiscalité, couverture sociale, équivalence des diplômes : le retour recouvre des enjeux de première importance qui appelle des réponses concrètes.

Les actions en faveur de la mobilité internationale doivent s'articuler les unes avec les autres. Aussi face au maquis administratif et devant la multiplicité des structures, je proposerai prochainement au gouvernement de nouvelles mesures de simplifications.

Vous qui vivez en Irlande, vous continuez à être membres à part entière de la communauté nationale française.

C'est pourquoi, avec le plein soutien de Jean-Marc Ayrault, j'ai souhaité modifier la représentation politique des Français de l'étranger. C'est ce que nous avons fait avec la loi du 22 juillet 2013.

Cette loi était attendue de longue date, cette réforme introduit plus d'équité, de proximité et de vitalité dans l'exercice de votre citoyenneté. Vous élirez vos nouveaux représentants en mai 2014. Ils formeront les conseils consulaires. Ils traiteront des sujets qui vous concernent directement : sécurité, bourses scolaires, aides sociales,

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



emploi et formation professionnelle. Saisissez cette occasion pour faire entendre votre voix.

Revenons un instant à vous Français d'Irlande. Chacun d'entre vous apporte une contribution décisive au dynamisme de nos échanges : je pense au CCEF, mais aussi aux associations, Français du Monde, l'ADFE, l'UFE sans oublier Dublin Accueil. Grâce à vous, les relations franco-irlandaises sont au beau fixe.

L'Alliance française qui nous accueille a une place privilégiée dans notre coopération culturelle. Le Festival littéraire franco-irlandais en offre une éclatante démonstration. Soyez félicité, Monsieur le Directeur, Cher Philippe Milloux, pour votre dynamisme, qui permet à ce lieu d'être une vitrine linguistique et culturelle de la France.

Grâce à l'Alliance, au Lycée, aux associations, grâce à vous tous, l'amitié qui lie nos deux pays se perpétue. Elle s'enrichit et s'approfondit. J'entends bien continuer à resserrer ces liens au niveau de l'exécutif de nos deux pays.

Après tout, le jour de ma nomination, le Tanaiste et ministre des Affaires étrangères Eamon Gilmore a annoncé à une réunion du cabinet irlandais que le parti travailliste avait un nouveau ministre... à Paris.

Je vous remercie./.

(fin de l'article)

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr



Déclarations officielles de politique étrangère



5 - Fonds africain de développement - Communiqué du ministère de l'économie et des finances

À l'occasion de la réunion des ministres des finances de la zone Franc, Pierre Moscovici a annoncé ce jour le maintien de la contribution française au Fonds africain de développement (FAD). Celle-ci s'élèvera à plus de 380 millions d'euros d'autorisations d'engagement sur trois ans, la France conservant son rang de quatrième donateur au FAD.

Le Fonds africain de développement appartient au Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) - la principale institution multilatérale africaine de développement - et bénéficie exclusivement aux pays pauvres d'Afrique subsaharienne. La reconstitution des ressources du FAD intervient périodiquement pour lui donner les moyens d'atteindre les ambitieux objectifs fixés, pour la période 2014-2016, par les pays donateurs.

Ce soutien est pleinement cohérent avec les orientations retenues par le Comité Interministériel de la Coopération internationale et du développement (CICID) qui, lors de sa réunion du 31 juillet dernier sous la présidence du Premier ministre, a renforcé la priorité donnée par la France à l'Afrique subsaharienne en matière d'aide au développement et de solidarité.

Le ministre de l'économie et des finances réaffirme ainsi l'engagement de la France envers le continent africain, que manifesterait également le Sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité les 6 et 7 décembre prochains./.

(fin de l'article)

CONTACT PRESSE

Direction de la Communication et de la Presse
01 43 17 53 53 /// service-presse@diplomatie.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr